

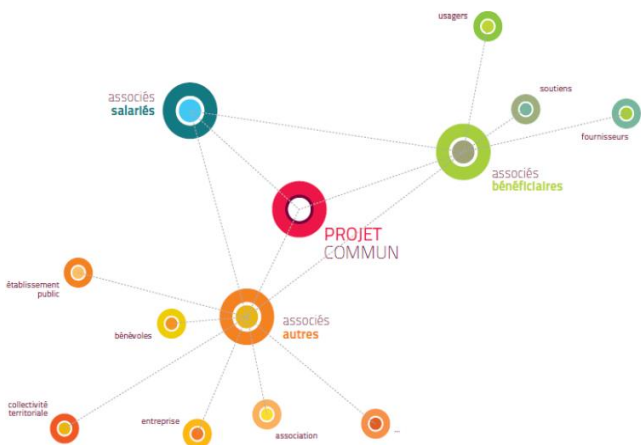
Un statut juridique qui protège notre bien commun : La Société Coopérative d'Intérêt Collectif

UNE SOCIÉTÉ

Société de personnes qui prend la forme commerciale : société anonyme (SA), société par actions simplifiées (SAS) ou société à responsabilité limitée (SARL). Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et soumise aux impôts commerciaux. Fonctionne comme toute société soumise aux impératifs de bonne gestion et d'innovation. La décision de toute société ou association déclarée de modifier ses statuts pour se transformer en Scic n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle.

COOPERATIVE

1 personne = 1 voix en assemblée générale. La valeur nominale de la part sociale est fixée par les statuts. Le capital constitué par le total de ces parts est variable, ce qui permet la libre entrée et sortie de sociétaires. Mise en réserve d'une part ou de l'intégralité des excédents à chaque clôture des comptes : au moins 57,5 % du résultat affecté aux réserves impartageables, ce taux pouvant être porté par chaque AG ou par les statuts à 100 %. La part du résultat ainsi affectée aux réserves n'est pas soumise à l'Impôt sur les Sociétés (IS). Soumise à une procédure de révision quinquennale pour analyser l'évolution du projet coopératif sur la base, entre autres, des rapports annuels de gestion.



D'INTERET COLLECTIF

L'intérêt dans lequel tous les associés se retrouvent et dans lequel l'environnement peut se retrouver en organisant un gouvernement multi parties-prenantes. Ancrée sur un territoire géographique, ou au sein d'une communauté professionnelle ou encore dédiée à un public spécifique, la forme Scic peut recouvrir tout type d'activité qui rend des services aux organisations ou aux individus, sans restriction a priori,... permet d'associer toute personne physique ou morale de droit privé ou de droit public autour du projet commun.

Pour se constituer une Scic doit obligatoirement associer

- * des salariés (ou, en leur absence, des producteurs du bien ou service vendu par la Scic) ;
- * des bénéficiaires (clients, fournisseurs, bénévoles, collectifs de toute nature, ...) ;
- * un troisième type d'associé selon les ambitions de la coopérative (entreprise privée, financeurs, association, ...).

Les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics territoriaux peuvent devenir associés et détenir jusqu'à 50 % du capital.



UNE NOUVELLE VIE POUR NOTRE ANCIENNE ÉCOLE

L'ancienne école de notre village a vu le jour sous Jules Ferry en 1890. Après 127 années de bons et loyaux services durant lesquelles elle a vu passer tant de générations, elle méritait bien une petite pause. Mais les vacances ont une fin et notre ancienne école, l'école de tous les habitants de Baix, reprend du service.

Des réunions de travail, des rencontres avec nos partenaires institutionnels et financiers, des réunions publiques et des ateliers de concertation ont été organisés pour nourrir la réflexion sur le devenir de l'ancienne école. Ces deux années de travail et d'échanges ont permis d'orienter le sens du projet.

- Revitaliser le **centre du village**
- Créer un lieu de rencontres **intergénérationnelles**
- **Valoriser le territoire** et le **patrimoine**
- Ouvrir un lieu de **détente en lien avec les aménagements extérieurs des quais**
- **Garder le statut communal de l'école avec le statut juridique de « Société Coopérative d'intérêt Collectif »**

LE CŒUR DU PROJET

Des études ont été réalisées, économiques, techniques, un cabinet d'architecture accompagné de différents experts ont dessiné de nouveaux plans d'aménagement intérieur et extérieur soumettant différentes options.

- UN BISTROT DE PAYS
- UN RESTAURANT
- UNE SALLE D'ANIMATION
- UN GITE D'ETAPE DE 29 LITS
- EQUIPEMENT OUVERT À TOUS : HABITANTS, VISITEURS, USAGERS DE LA VIARHONA



L'école aujourd'hui

L'ÉCOLE DEMAIN

LE RESTAURANT



- Valoriser les **produits locaux**
 - Proposer une **cuisine familiale de qualité**
 - Rester **raisonnable dans les tarifs en gardant la qualité**
 - **Organiser des dégustations**
 - Être **fier de son territoire**, porter son **identité**
 - **Proposer une demi pension en lien avec les gîtes**
- **Ouvert toute l'année midi et soir**



Façade avant

UN BISTROT DE PAYS OUVERT A TOUS



- Un lieu **accueillant**, pour s'y sentir bien **toute la journée**
- Un point de **rencontres**
- **Wifi accessible partout**
- Un salon de thé **pour les anciens**
- Un coin pour **les enfants**,
- **Des jeux de sociétés, des jeux de cartes**
- Un **billard**, un **baby foot**
- **Relais d'information tourisme**



Façade arrière

UN GITE D'ETAPE



- Capacité totale : 29 lits
 - Des chambres de 4 et 5 personnes
 - Chambres avec douches et sanitaires
 - Office
 - Ouvert à tous toute l'année
- Pour les usagers de la ViaRhona : garage à vélo, atelier de réparation, laverie et séchoirs.

SALLE D'ANIMATION



- Des expositions, des conférences
 - Des soirées à thème
 - Des concerts
 - Théâtre extérieur
 - Lieu pour les associations locales, AG, événements
 - Des séminaires d'entreprises
 - Des événements familiaux (jauge de 40 à 50 personnes)
- Proposer des animations en fonction de la saison, faire vivre l'établissement toute l'année



A retourner en mairie

Souhaitez vous être informé(e) de l'avancée du projet ? Oui Non

Nom : E-mail :

N° tel. :

Quelles seraient vos propositions concernant cet équipement ?

.....
.....
.....
.....

Quel nom donneriez vous à cet équipement ?

.....

Souhaitez vous vous investir dans une commission ou un groupe de travail ? Oui Non

Devenir membre de la SCIC ? Oui Non